MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

cerfa
16146*03

Nous sommes là pour vous aider

Formulaire de demande d'aide juridictionnelle

PARTIE RÉSERVÉE UNIQUEMENT À L'AVOCAT DÉSIGNÉ OU COMMIS D'OFFICE

Maître (nom et prénom) : Raphael-antony CHAYA

Inscrit au barreau de : Marseille

Adresse : 21, rue Sylvabelle 13006 MARSEILLE

Courriel : rachaya@meavoce.com

Dans l'affaire n° : _____

Dont est saisie la juridiction : CPH Aix-en-provence

Fait à : Marseille

Le : ____/____/____

Signature :

COMMIS OU DÉSIGNÉ D'OFFICE PAR :

☐ Le bâtonnier de l'ordre des avocats

☐ Le président de la juridiction saisie

Date de la commission d'office

Le : ____/____/____

☐ En matière pénale (Précisez)

☒ En matière civile (Précisez) Litige Prud'homal

☐ En matière de contentieux des étrangers (Précisez)

IMPORTANT - À LIRE AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE

Nous vous demandons de lire attentivement la notice relative à la demande d'aide juridictionnelle (CERFA N°52347#03) disponible sur www.justice.fr avant de remplir ce formulaire.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité
cerfa
N° 52347#03

Nous sommes là pour vous aider

Notice du formulaire
de demande d'aide juridictionnelle
et liste des pièces à joindre

IMPORTANT – À LIRE AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE

Cette notice peut être lue attentivement avant de remplir le formulaire de demande d'aide juridictionnelle (CERFA n° 52347). Le lire des pièces justificatives à joindre à votre demande d'aide juridictionnelle figure en page 3 et 4 de votre notice.

INFORMATIONS PRATIQUES

Vous pouvez réaliser une simulation pour savoir si vous êtes éligible à l'aide juridictionnelle :
https://www.service-public.fr/simulateur/

Où obtenir de l'aide pour remplir le formulaire ?

Vous pouvez vous rapprocher de votre avocat ou votre conseiller juridique ou syndicaliste.
Pour obtenir de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au bureau d'aide juridictionnelle (BAJ) de votre tribunal judiciaire ou comprendre gratuitement le droit.

Vous pouvez également être aidé par une association de défense d'usagers pour vous guider pour trouver la structure la plus pertinente selon votre situation : www.justice.gouv.fr/aide-et-reparation/ou-se-faire-aider-et-se-defendre/ou-se-faire-aider-et-se-defendre/ou-se-faire-aider-et-se-defendre

Vous pouvez réaliser une simulation pour savoir si vous êtes éligible à l'aide juridictionnelle : https://www.aidejuridictionnelle.justice.fr/simulateur

Le vocabulaire utilisé vous semble parfois complexe ?
Vous pouvez consulter le lexique administratif et juridique en page 6 de la notice.
Les termes qui comportent un astérisque (*) sont définis dans ce lexique.

Vous pouvez, si vous souhaitez bénéficier d'informations ou de conseils juridiques : contacter le numéro unique de l'accès au droit en composant le 3039. La communication est gratuite et vous permettra d'être orienté vers le point-justice le plus proche de votre domicile.

Si vous êtes de nationalité étrangère ressortissant d'un État autre que de l'Union européenne, vous devez justifier de votre résidence habituelle sur le territoire français, sauf si vous êtes dans l'une des situations ci-dessous.

◆ Dans ce cas, veuillez cocher la case correspondante.

PROCÉDURES PÉNALES / PROCÉDURES CIVILES		
☐ Je suis mineur	☐ Je bénéficie d'une ordonnance de protection en raison de violences conjugales	
☐ Je suis poursuivi* dans une procédure pénale	☐ Je suis condamné*	
	☐ Je suis partie civile*	
PROCÉDURES CONCERNANT LE DROIT AU SÉJOUR DES ÉTRANGERS		
☐ Je fais l'objet d'une prolongation du maintien en zone d'attente	☐ Je suis convoqué pour une procédure devant la commission du titre de séjour	☐ Je fais l'objet d'une procédure de prolongation du maintien en rétention administrative
☐ Je fais l'objet d'une obligation de quitter le territoire français ou d'une interdiction de retour sur le territoire français	☐ Je fais un recours devant les juridictions administratives contre une décision de transfert vers l'État responsable de l'examen de ma demande d'asile	☐ Je suis convoqué(e) pour une procédure devant la commission d'expulsion

2 - VOTRE SITUATION FAMILIALE

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Concubin(e) ☐ Veuf(ve)

Combien de personnes composent votre foyer fiscal * ? _____

Veuillez les identifier ci-dessous :

Nom et prénom	Date de naissance jj/mm/aaaa	Lien avec le demandeur (ex. époux, partenaire d'un PACS, fils, nièce, etc.)

Si vous manquez de place pour répondre à certaines questions du formulaire, vous pouvez ajouter des informations complémentaires sur papier libre et le joindre en annexe.

3 - VOS COORDONNÉES

Votre adresse : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : ☐☐☐☐☐

Commune : _____

Pays : _____

Numéro de téléphone : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

Courriel : _____ @ _____

N° d'allocataire de la Caisse d'allocations familiales (CAF) : ☐☐☐☐☐☐☐

Quelle est votre situation professionnelle ?

☐ CDI, fonctionnaire
☐ CDD, stage, intérim
☐ Artisan, commerçant, profession libérale
☐ Retraite
☐ Chômage
☐ Apprentissage
☐ Études
☐ Autre, précisez : _____

◆ ***Si la demande est faite par ou au nom d'un majeur protégé ou au nom d'un enfant mineur***

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom et prénom du représentant légal ou du curateur : _____

Statut du représentant légal ou du curateur:

☐ Parent ☐ Tuteur ☐ Curateur ☐ Administrateur légal

☐ Autre : précisez _____

Adresse du représentant légal ou du curateur : _____

Code postal : ☐☐☐☐☐ Commune : _____

Pays : _____

Numéro de téléphone : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

Courriel : _____ @ _____

4 - CAS PARTICULIERS :
DANS CERTAINES SITUATIONS, L'AIDE JURIDICTIONNELLE PEUT ÊTRE ACCORDÉE SANS EXAMEN DES CONDITIONS DE RESSOURCES ET DE PATRIMOINE

◆ **Êtes-vous concerné par l'une des situations suivantes ?**
Si oui, cochez la case concernée (*voir notice page 3*).

A. ☐ Vous êtes victime ou ayant droit* d'un des crimes considérés comme étant les plus graves (meurtre, tortures ou actes de barbarie, actes de terrorisme, viol, etc.). Vous devez justifier de cette situation par la production d'un avis à victime ou d'une ordonnance de renvoi ou de tout autre document justifiant de la qualité de victime.

B. ☐ Vous avez déjà bénéficié de l'aide juridictionnelle pour votre affaire et votre adversaire a fait appel de la décision rendue en votre faveur. Par contre, si vous avez obtenu l'aide juridictionnelle partielle en première instance et que vous souhaitez demander l'aide juridictionnelle totale, vous devez remplir tout le formulaire.

C. ☐ Vous formez un recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

D. ☐ Votre procès concerne un contentieux au titre de l'article L. 711-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (exemple : pension militaire d'invalidité...).

E. ☐ Vous avez déjà bénéficié de l'aide juridictionnelle pour mener des pourparlers transactionnels* qui ont échoué et vous engagez une instance à la suite de ces pourparlers.

→ Si vous êtes concerné par une de ces situations (A, B, C, D, E), vous n'avez pas besoin de remplir les rubriques 5 et 6 « **Vos ressources** » et « **Votre épargne et votre patrimoine immobilier** ».
Vous devez alors ajouter une pièce justificative de votre situation dans votre dossier (*voir notice page 4*).

◆ **Si vous n'êtes pas concerné par ces situations, vous devez remplir tout le formulaire.**

5 - VOS RESSOURCES

◆ **Veuillez indiquer le revenu fiscal de référence (RFR*) qui figure sur votre avis d'imposition le plus récent :** ☐☐☐☐☐☐ €

◆ **Si vous êtes concerné(e) par l'une des trois situations suivantes (1, 2, 3), veuillez cocher la ou les cases correspondantes et remplir le tableau ci-après :**

1.☐ Depuis votre dernière déclaration d'impôts, il y a eu un changement dans votre situation.

Dans ce cas, quelle est la nature de ce changement ? (Cochez la case correspondante)

☐ Perte d'emploi

☐ Nouvelle(s) personne(s) à charge (naissance, adoption, etc.).

☐ Arrêt/accident de travail/invalidité

☐Départ en retraite

☐Séparation

☐ Autre, précisez : _____

2.☐ Vous ne disposez pas d'un avis d'imposition _____

3.☐ Votre affaire vous oppose à un membre de votre foyer fiscal (époux, partenaire de PACS, parent, enfant etc.) ?

Si oui, précisez le lien qui existe entre vous : _____

◆ **Si vous n'êtes pas concerné(e) par les situations ci-dessus 1, 2, 3, vous pouvez passer à la rubrique numéro 6 «Votre épargne et votre patrimoine immobilier»**

ATTENTION

- **Si vous avez coché une des trois cases (1, 2, 3) ci-dessus, veuillez renseigner le tableau ci-après en indiquant le montant total des ressources de tous les membres de votre foyer fiscal pour les six derniers mois.**
- **Vous ne devez pas déclarer les aides sociales et les prestations sociales (RSA, AAH, allocations logement etc.). Seules vos ressources imposables seront prises en compte dans l'examen de votre demande *(voir notice page 3)*.**

Les ressources de votre foyer fiscal* pour les six derniers mois autres que les aides sociales et prestations sociales.
Les montants renseignés doivent être arrondis à l'euro inférieur.

	Vos ressources	**Les ressources de votre époux ou de votre partenaire de PACS**	**Les ressources de votre (vos) enfant(s) mineur(s) ou majeur(s)**
Salaires ou traitements nets imposables, pensions, retraites, rentes et préretraites			
Revenus agricoles, industriels, commerciaux ou non commerciaux.			
Pensions alimentaires ou prestations assimilées perçues			
Ressources imposables à l'étranger			
Tout autre revenu locatif ou du capital			
Autre : précisez			

6 - VOTRE ÉPARGNE ET VOTRE PATRIMOINE IMMOBILIER

◆ **Vous disposez d'une épargne sur un livret A, une assurance vie, un PEL, un compte courant, etc.**

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez indiquer son montant total : ☐☐☐☐☐☐ €

◆ **Êtes-vous propriétaire d'un ou de plusieurs bien(s) immobilier(s), appartement(s), maison(s) ou terrain(s), etc ?** ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez préciser combien : _____

L'un de ces biens est-il votre résidence principale* ? ☐ Oui ☐ Non

Veuillez préciser l'adresse, la nature et la valeur de ces biens à l'exception de celui vous servant de résidence principale, qu'ils soient en France ou à l'étranger : _____

7 - VOTRE AFFAIRE - LA PROCÉDURE

◆ Cochez la case correspondant à votre situation parmi les six propositions suivantes :

1. ☐ **Vous souhaitez aller devant un juge,** si possible indiquez lequel (juge aux affaires familiales, juge de l'exécution, juge des tutelles, juge administratif, conseil des prud'hommes*, etc.).

Conseil de Prud'hommes

2. X **Un juge est déjà saisi de l'affaire ?**

Numéro de dossier :

Dossier / SAS Milee et liquidateur judiciaire

Si vous êtes convoqué à une audience, indiquez la date de l'audience :

Vous êtes ?

X Le demandeur (y compris si vous êtes partie civile)

☐ Le défendeur

Précisez la juridiction* saisie :

CPH Aix-en-provence

Précisez la nature de l'affaire :

Contentieux Prud'homal

3. ☐ **Votre affaire a déjà été jugée**

Vous avez déjà bénéficié de l'aide juridictionnelle pour cette affaire ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez la nature de la procédure (divorce, tribunal pour enfants, tribunal administratif, etc.) et son numéro si vous en disposez :

Vous souhaitez vous défendre dans le cadre d'un recours exercé par votre adversaire contre une décision de justice qui a été rendue (pour une procédure d'appel ou un recours en cassation)

☐ Oui ☐ Non

4. ☐ **Vous souhaitez divorcer par consentement mutuel, par acte d'avocats, sans aller devant le juge.**

5. ☐ **Vous souhaitez conclure un accord amiable** dans une transaction ou une procédure participative.

6. ☐ **Vous souhaitez faire appliquer un titre exécutoire*.** Complétez la **rubrique 8.**

◆ **Exposez brièvement votre affaire** (par exemple : je suis en conflit avec mon employeur ; je souhaite saisir le juge aux affaires familiales concernant les droits de visite et d'hébergement sur mon enfant, etc.).

Contestation du licenciement économique et demande de rappels de salaires

◆ **Veuillez renseigner les informations suivantes concernant les autres parties (vos adversaires) dans cette affaire :**

Nom, prénom et adresse de l'adversaire 1 :

SAS Milee
Parc Pichaury
13100 Aix en Provence

Nom, prénom et adresse de l'adversaire 2 :

SCP Louis & Lageat
30 Cours Lieutaud -
13001 MARSEILLE

À REMPLIR PAR LES AVOCATS

X Demandeur ☐ Défendeur

Nature précise de la procédure : Saisine du Conseil de Prud'hommes en contestation du licenciement économique, demande d'indemnités au titre du travail dissimulé et diverses demandes de rappels de salaire.

8 - LE OU LES AUXILIAIRES DE JUSTICE DONT VOUS AVEZ BESOIN (AVOCAT, HUISSIER, NOTAIRE ETC.)

Cochez les cases correspondant à votre situation et renseignez les champs correspondants.

◆ **Vous avez choisi un auxiliaire* de justice qui accepte de vous assister au titre de l'aide juridictionnelle et vous a remis une lettre d'acceptation :** Précisez sa profession et ses nom, prénom et coordonnées ci-dessous :

X Avocat ☐ Huissier de justice ☐ Notaire ☐ Commissaire-priseur ☐ Autre (commissaire de justice, etc.)

Nom, prénom et coordonnées : Raphel-antony CHAYA - 21, rue Sylvabelle 13006 MARSEILLE

Avez-vous déjà payé des honoraires ou des frais à votre auxiliaire de justice ?

☐ Non ☐ Oui, Dans ce cas, combien :

◆ **Vous n'avez pas choisi d'auxiliaire de justice et vous demandez la désignation d'un ou de plusieurs professionnels du droit, précisez :**

☐ Avocat X Huissier de justice ☐ Notaire ☐ Commissaire-priseur ☐ Autre (commissaire de justice, etc.)

◆ **Vous souhaitez faire appliquer la décision de justice rendue ou tout autre titre exécutoire* ?** ☐ Oui ☐ Non

Si oui dans quelle commune :

9 - VOTRE PROTECTION JURIDIQUE

◆ **Si vous êtes bénéficiaire d'une assurance de protection juridique*, prend-elle en charge vos frais de justice ?**

☐ Oui **Dans ce cas, quel est le montant pris en charge par votre assurance ?** _____

☐ Non

10 - INFORMATIONS IMPORTANTES

1. L'aide juridictionnelle peut vous être retirée notamment si vos ressources ont augmenté et si elles dépassent le plafond de ressources ou en cas de fausse déclaration.
   Vous pouvez vérifiez votre éligibilité* sur :
   http://www.aidejuridictionnelle.justice.fr/simulateur
   De même, si le juge décide que votre action en justice est dilatoire* ou abusive*, ou manifestement irrecevable, vous devez alors rembourser tout ou partie des dépenses avancées par l'État.
   L'aide juridictionnelle peut vous être retirée notamment si vos ressources ont augmenté grâce à la décision de justice et que par conséquent, elles dépassent le plafond d'éligibilité*.

2. Les sommes que vous avez payées au professionnel du droit (auxiliaire* de justice) avant la décision d'aide ne vous seront pas remboursées.
   Dans le cas où l'aide juridictionnelle totale vous a été accordée, aucun auxiliaire de justice ne doit vous demander de payer des honoraires pour votre affaire.

3. En cas d'aide totale, l'État paiera les professionnels du droit qui vous assistent, sauf les droits de plaidoirie (d'un montant de 13€) qui restent à votre charge devant certains tribunaux. Si vous obtenez une aide partielle, ces professionnels seront payés en partie par l'État et en partie par vous.

4. Même si vous avez obtenu l'aide juridictionnelle, le juge peut dans certains cas vous condamner aux dépens* (en cas de perte de procès). Dans ce cas l'aide juridictionnelle ne pourra pas prendre ces frais en charge.

5. Votre numéro fiscal et votre numéro d'allocataire de la Caisse d'allocations familiales (CAF) peuvent être utilisés pour vérifier la complétude et l'exactitude de vos déclarations.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (prénom, nom) : _____

Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande d'aide juridictionnelle sont complets et exacts. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait. Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle auprès des services de l'État et notamment des services des impôts, des collectivités publiques, des organismes de sécurité sociale et des organismes qui assurent la gestion des prestations sociales. Elle peut également faire l'objet d'un contrôle auprès des sociétés d'assurance.

En cas de fausse déclaration, je peux être condamné(e) à un emprisonnement de deux ans et à une amende de 30 000 euros, en application de l'article 441-6 du code pénal. En outre, le bénéfice de l'aide juridictionnelle me sera retiré en tout ou partie, même après l'instance ou l'accomplissement des actes pour lesquels il aura été accordé, si ce bénéfice a été obtenu à la suite de déclarations inexactes.

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible au bureau d'aide juridictionnelle où vous avez déposé votre demande. Ce bureau corrigera les informations dans votre dossier.

Je consens à communiquer avec le bureau d'aide juridictionnelle par voie électronique : X Oui ☐ Non

Fait à : _____ Le : _____

Signature du demandeur ou de son représentant légal :

ATTENTION

Vous devez obligatoirement compléter votre dossier avec les pièces justificatives.
La liste de ces pièces figure dans la notice de demande d'aide juridictionnelle (cerfa n° 52347#03).

Les informations et données renseignées sur ce formulaire sont obligatoires dans le cadre de l'étude de votre demande. Elles font l'objet d'un traitement informatisé, par le ministère de la justice. Ces informations sont utilisées pour traiter la gestion de votre demande d'aide juridictionnelle. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et sur vos droits «Informatique et Libertés», nous vous invitons à consulter la page suivante :
https://www.justice.fr/donnees-personnelles
Les coordonnées du délégué à la protection des données (DPD) sont :
Ministère de la justice, DPD, 13 place Vendôme, 75042 Paris ou dpd@justice.gouv.fr